

12) 4°) APPROBATION des DEPENSES Pour abonnements à DIVERSES PUBLICATIONS de la METROPOLE

Le Maire donne lecture des rapports.

a) Saint-Denis, le 19 Février 1953

et soumis à l'approbation  
M. le Préfet  
Paris le 12 Mars 1953  
Le Secrétaire Général  
Chef de son délégué  
signé: Gavarini

Approuvé  
H. Denis le 13 Mars 1953  
P. le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
signé: Chateaubouff

Mesdames,  
Messieurs,

Des abonnements à diverses publications de la Métropole ont été reçus à la Mairie pendant les années 1950 - 1951, savoir:

Bulletin des arrêts de la Cour de cassation (chambres civiles): 1 abonnement .....	1.750	Rs	CFA
Bulletin Officiel du Ministère de l'Intérieur et Bulletin Anoté des Lois et Décrets: 1 abonnement .....	350	Rs	CFA
Revue Administrative: 4 abonnements .....	3.400	Rs	CFA
La Vie de France et de l'Union Française: 4 abonnements .....	2.000	Rs	CFA
L'Association des Maires de France: 1 abonnement ..	3.609	Rs	CFA

Pour pouvoir les liquider, je vous demande de bien vouloir approuver la dépense./.

Le 1er Adjt ff. de Maire,  
Signé: VALLON HOARAU.

b)

Saint-Venise, le 19 Février 1953

Mesdames,

Messieurs,

Des abonnements ont été servis aux Mairies de Saint-Venise et de Ste-Cletilde pendant l'année 1951, savoir:

2 abonnements à la Vie Communale et Départementale de Paris ..	616	Rs
2 abonnements au Journal "La Démocratie" à 660 Rs .....	1.320	Rs
2 abonnements au Journal Le Progrès:		
(1.040 + 1080) .....	2.120	Rs
2 abonnements au Journal Le Peuple à 1.040 Rs .....	2.080	Rs
1 abonnement au Journal Le Cri du Peuple .....	500	Rs

et pendant l'année 1952:

2 abonnements à la Vie Communale et Départementale de Paris ..	810	Rs
5 abonnements au Recueil des Actes Administratifs du Département 1951 .....	4.300	Rs
2 abonnements au Journal La Démocratie à 800 Rs .....	1.600	Rs
2 abonnements au Journal Le Peuple		
1 semestre 600 x 2 = 1.200		
1 semestre 600 x 2 = 1.200	2.400	Rs
2 abonnements au Journal Le Progrès à 1.200 Rs .....	2.400	Rs
1 abonnement au Journal Le Cri du Peuple .....	600	Rs

Je vous demande de bien vouloir approuver ces dépenses.

Le 1er Adjoint ff. de Maire  
Signé: VALLON HOARAU.

Les dépenses mentionnées dans les deux rapports ci-dessus sont approuvées à l'unanimité.

*et soumis à l'approbation  
Monsieur le Préfet  
Paris le 12 Mars 1953  
P. le Secrétaire Général  
Chef de Bureau de la*

*Approuvé  
le 13 Mars 1953  
P. le Préfet par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé: Charsteaux*